



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°889) DE MISE A  
DISPOSITION DES AUDITORIUM JEAN-PIERRE-  
MIQUEL, BERLIOZ, POLE DOCUMENTAIRE ET  
DEBUSSY A L'ASSOCIATION  
«CORRESPONDANCES ET MUSIQUE», A TITRE  
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-309  
EN DATE DU 03 AOUT 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Pour extrait conforme, **VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Correspondances et Musique » dont le siège est situé 135 boulevard du Maréchal Leclerc – 14000 Caen (adresse postale : 87 rue Réaumur, 75002 Paris), représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel THIARD, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz le 19 mai de 9h00 à 12h00, le 19 juin et le 10 juillet de 9h00 à 17h00, le 20 août de 14h00 à 21h30, le 24 septembre de 14h00 à 21h00, le 25 septembre de 14h00 à 17h00, le 15 décembre de 14h00 à 21h00 et le 16 décembre 2023 de 10h30 à 18h30 ; dans la salle Debussy le 19 mai de 9h00 à 12h00 et le 10 juillet 2023 de 9h00 à 17h00 ; dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel le 3 août 2023 de 10h00 à 18h30 ; dans la salle Pôle documentaire le 23 septembre 2023 de 14h00 à 21h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Correspondances et Musique » dont le siège est situé 135 boulevard du Maréchal Leclerc – 14000 Caen (adresse postale : 87 rue Réaumur, 75002 Paris), représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel THIARD, une convention de location des salles, pour un montant de 473,65 € TTC (quatre-cent-soixante-treize euros et soixante-cinq centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz le 19 mai de 9h00 à 12h00, le 19 juin et le 10 juillet de 9h00 à 17h00, le 20 août de 14h00 à 21h30, le 24 septembre de 14h00 à 21h00, le 25 septembre de 14h00 à 17h00, le 15 décembre de 14h00 à 21h00 et le 16 décembre 2023 de 10h30 à 18h30 ; dans la salle Debussy le 19 mai de 9h00 à 12h00 et le 10 juillet 2023 de 9h00 à 17h00 ; dans l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel le 3 août 2023 de 10h00 à 18h30 ; dans la salle Pôle documentaire le 23 septembre 2023 de 14h00 à 21h00 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230803-lmc1H11072H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 03/08/2023  
Date de Publication : 03/08/2023